

# Rapport de la sous-commission du budget 2024

## Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Pierre-Alain Borel	PS
	Monsieur Christian Piguet	Les Vert-e-s
	Monsieur Maël Iseli	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 16 octobre 2023 au Musée des Beaux-Arts en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Bregnard, conseiller communal
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Ouest (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, administrateur (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Xavier Huther, directeur de MUZOO et administrateur du dicastère
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures
- Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal)

## **Introduction**

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux trois commissaires pour ce dernier budget de la législature.

### **420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)**

La Direction évoque la rentrée scolaire : légère augmentation des élèves (+38), ouverture d'une classe au total (-2 classes au cycle 1, statu quo au cycle 2 et +3 classes au cycle 3) et ouverture un mois plus tard d'une classe d'accueil au Collège des Marronniers. En raison de l'augmentation du nombre d'élèves nécessitant un accompagnement, l'engagement d'ASE (assistant-e-s socio-éducatif-ve-s) est indispensable, les enseignant-e-s n'étant pas des spécialistes de l'ensemble des difficultés rencontrées. Une évolution négative des enfants, ni propres ni prêts à l'entrée à l'école, est constatée. Il s'agira de trouver des solutions, comme on le voit dans tous les cantons, qui engendreront des coûts. L'une des pistes envisagée est de recourir à du co-enseignement entre un·e ASE et un·e enseignant·e, sachant que l'EOCF ne peut pas travailler de manière individuelle pour chaque élève en grande difficulté.

Parallèlement, un travail est mené sur le soutien à la parentalité, sur ce qui peut être entrepris avant l'entrée à l'école. Il s'agit d'un travail interservices dans le but de favoriser l'intégration des élèves et de renforcer les activités extra-scolaires.

L'augmentation de 3 à 5 jours de camps à l'entrée de la 7<sup>ème</sup> année a pu être rendue possible grâce aux subventions J+S : les deux jours supplémentaires sont donc axés sur le renforcement de l'activité sportive et des objectifs liés au vivre ensemble.

Un commissaire demande s'il ne serait pas envisageable de prévoir une année 0 pour préparer les enfants à l'entrée à l'école. La Direction se montre préoccupée et confirme les difficultés grandissantes qui concernent bien souvent des enfants sédentarisés, sans cadre et avec très peu de liens sociaux. Il n'y a en revanche aucune base légale pour rendre obligatoire un accompagnement spécifique.

Chaque classe compte actuellement 1 ou 2, voire davantage d'enfants en difficulté et la Direction se montre ouverte à des réflexions mixtes : les réunir selon les situations n'est pas nécessairement synonyme d'exclusion.

Concernant l'allophonie, un tiers des enfants arrivant en 1<sup>ère</sup> ne parle pas le français. Dans certaines classes, cela peut représenter plus de la moitié des

élèves. Le cycle 3 est moins concerné car le travail a été fait en amont. À noter, lors de la rentrée, une arrivée importante de plus de 10 élèves non-francophones au cycle 2, ce qui a conduit à l'ouverture d'une 2<sup>e</sup> classe d'accueil en septembre.

L'EOCF souhaiterait la mise en place par l'État de mesures globales pour pallier ces difficultés pour l'ensemble du Canton. Toutes les communes remédient actuellement à ces problématiques tant bien que mal.

Suite à la tempête, la Direction informe que la Fondation Federer a apporté son soutien à hauteur de CHF 120'000.- pour 3 projets de reconstruction de cours d'école (Crêt-du-Loclc – Ouest – Charrière) ainsi que CHF 6'000.- pour la réarborisation des Forges. À noter qu'une réflexion globale est menée sur le reboisement et la débitumisation des cours de collèges avec le SUME.

La Direction se réjouit d'informer les commissaires que le Comité directeur de Swiss Olympic a attribué ce printemps à l'EOCF le label "Swiss Olympic Partner School" pour quatre années supplémentaires. C'est une condition exigée par le Canton pour que notre école soit reconnue comme centre régional de performance et ainsi accueillir nos élèves, mais aussi ceux qui se situent hors canton ou hors cercle scolaire, avec les écolages y relatif. Dans le canton, seul le collège du Mail à Neuchâtel est également au bénéfice de ce label.

Le budget tient ainsi compte des thématiques ci-dessus, notamment sur l'engagement d'ASE au taux d'activité variant entre 20 et 40% pour accompagner les élèves en situation de carence éducative. Des besoins en remplacements seront encore importants.

Le poste "Dédomm. communes/syndicats intercomm" (3612010) des divisions 435, 440 et 445 concerne les écolages payés par la Ville pour des élèves scolarisés à l'extérieur. Il est important de préciser que le montant est une moyenne sur les 5 dernières années.

L'EOCF a été informée à fin septembre par l'État que l'enveloppe de subventionnement SIT (Soutien Intégré Temporaire) était épuisée pour le reste de l'année scolaire et ce, malgré la rallonge exceptionnelle de CHF 100'000.- qui reste néanmoins en-deçà des besoins et qui ne tient pas compte des situations nouvelles.

Enfin, la Direction fait un point sur les élèves d'Ukraine. L'EOCF en compte 113, soit la moitié des enfants en âge de scolarité du Canton. C'est légèrement moins qu'en fin d'année scolaire précédente (123). Il est également constaté un nombre croissant d'enfants vivant à La Chaux-de-Fonds mais qui n'y sont pas scolarisés en raison d'une forte pression de leur

pays d'origine pour suivre l'école ukrainienne en ligne. Une réponse de l'État est toujours attendue quant à une contribution financière supplémentaire.

## **490 / Intégration**

L'année 2023 voit se réaliser les 5 axes du concept intégration (accueil, exemplarité, communication, participation et vivre ensemble). Au titre des principales réalisations, la déléguée salue l'ouverture du LOCAL (Lieu d'Orientation, de Conseil et d'Accueil Local) à la fin du mois de septembre dans le but d'orienter et de conseiller sur l'offre existante, qu'elle soit culturelle, sportive ou citoyenne. Ce projet est complété par une phase pilote de la carte citoyenne qui démarrera en janvier 2024 devant permettre de renforcer l'intégration, principalement des sans-papiers. Pour ne pas multiplier les cartes, elle se greffera sur la carte Abeille.

Un important travail est réalisé sur l'intégration culturelle, via Espace, Recif ou encore Mosaïque. Les partenariats avec les acteurs culturels locaux permettent d'avancer sur la question de la participation et du vivre ensemble.

Deux projets sont menés en collaboration avec l'EOCF : d'une part le soutien aux devoirs avec un accompagnement au sein des familles avec un dispositif de personnes relais et d'autre part le développement d'une antenne du foyer de l'écolier dans les locaux de la Fédération africaine des Montagnes. Venir en soutien aux parents, expliquer le dispositif de l'école et organiser des séances d'accompagnement sont d'importants vecteurs d'intégration.

La déléguée souligne l'importance du travail avec les associations migrantes dans notre ville et informe qu'une quarantaine de projets ont pu être soutenus à ce jour.

Un travail est aussi mené avec l'administration. Après avoir mesuré la diversité au sein de ses services, un groupe "Diversité" verra le jour afin de mettre en œuvre une feuille de route. Un plan d'actions sera présenté début 2024. Une partie est aussi réalisée conjointement avec le service de l'économie, pour valoriser la diversité au sein des entreprises.

Pour 2024, le budget est maintenu dans les grandes lignes. Le poste "Subvention des cantons et concordats" (4631000) concerne le déploiement sur 2023 et 2024 du projet Citoyenneté, co-financé par le Canton et la Confédération ainsi que l'octroi d'un montant de CHF 42'500.- de la part du Canton pour le soutien à différents projets. La déléguée informe que ce montant est assuré pour les 4 prochaines années.

Le travail sur les questions de communication, notamment au travers du langage simplifié se poursuivra. A l'heure actuelle, six personnes de l'administration sont déjà formées.

À la question d'un commissaire qui s'interroge sur des augmentations de charges à la fin du projet-pilote, la déléguée lui répond que la phase pilote court jusqu'en mars 2025 et que le poste de la chargée de projets citoyenneté est financé par la Confédération. Un travail est actuellement mené pour ancrer la prestation dans les stratégies cantonales. Des compléments fédéraux sont possibles et la Ville pourra déterminer si la prestation doit être maintenue.

Un rapport d'information relatant le bilan du service sera présenté au Conseil général début 2024.

### **500 / Service des affaires culturelles**

Le budget 2024 reproduit le précédent. Une variation est relevée au niveau des charges de transfert liées au tournus des bourses d'ateliers : toutes les villes de Suisse se les partagent à tour de rôle, d'où la légère augmentation.

La plus grande variation concerne la Fête de mai : celle-ci étant liée à la donation Olympi, il a donc été jugé pertinent que le suivi comptable se trouve au budget 240 "Vin de la Ville" et non plus aux Affaires culturelles.

Au sujet de la politique générale, certains ajustements visent à favoriser les subventions de diffusion pour allonger la durée de vie des spectacles en tournée, plutôt qu'une politique de création (CHF 7'000.-).

Le poste "Subventions Arts de rue" (3636042) voit une augmentation de CHF 10'000.- accordée au CCHAR en relation avec les accords de positionnement stratégiques (APS) avec le Canton. En revanche, les projets ponctuels des compagnies d'arts de rue seront désormais assurés par le CCHAR.

Le délégué culturel informe des mouvements de fond qui traversent le milieu de la Culture. Une précarisation est constatée et le rôle qui sera demandé aux communes est encore à estimer, en fonction de l'augmentation du soutien annoncé par le Canton à la Culture. Notre réponse à la consultation sur la LEAC (loi à l'encouragement des activités culturelles) va dans ce sens et notre souhait est de ne pas voir le Canton développer sa propre politique culturelle en parallèle à celle de la Ville. L'enjeu est de garder, consolider et structurer les institutions existantes.

Une autre thématique importante est celle de la Corodis (Commission romande de diffusion des spectacles) qui souhaite fixer des montants

minimaux de salaires pour les acteur-trice-s du monde du théâtre. Si la démarche est positive sur le fond, se pose la question de son financement. En effet, les salaires minimaux ne peuvent pas être identiques dans notre région que sur l'Arc lémanique. Avec une participation à hauteur de CHF 7'500.-, la Ville est membre de la Corodis et à ce titre, consultée. La refonte des missions de la Corodis telle que proposée tend à diminuer le subventionnement pour les tournées au profit des reprises, pour augmenter la durée de vie des spectacles. L'une des raisons qui explique la précarité ambiante est que trop de théâtres achètent trop de nouveaux spectacles à bas prix au lieu d'acheter des spectacles confirmés à un prix soutenable pour l'économie générale de la production culturelle.

Le délégué culturel revient également sur la diminution du bénévolat, qu'il s'agisse de La Braderie qui peine à recruter un nouveau comité ou encore de La Plage. Il est de plus en plus difficile de trouver des acteur-trice-s culturel-le-s compétent-e-s qui acceptent de travailler gratuitement alors que les salaires et les conditions de travail s'améliorent dans d'autres villes.

Un commissaire demande pourquoi le budget prévoit à nouveau une subvention pour le Printemps culturel alors qu'il s'agit d'un événement biennal. Le délégué répond que la moitié de la subvention est payée chaque année pour cet événement biennal. Il en va de même pour Les Amplitudes.

Un commissaire demande un état de situation de La Plage. Le soutien financier conjoint de la Ville et du Canton, à parts égales, ajouté à la levée de fonds qui a atteint CHF 110'000.-, de même que le maintien du don de la LoRo ont contribué à son sauvetage. Les comptes prévisionnels 2023 sont montrés aux commissaires. Un montant forfaitaire de CHF 1'500.- de distribution par compagnie annulée sera également prévu. Il est à relever également que certains fournisseurs n'ont pas envoyé les factures, notamment les fournisseurs techniques, bien que les prestations aient été réalisées.

Enfin, la Confédération s'est montrée très enthousiaste avec le projet de Capitale Culturelle Suisse. Avec son inscription dans le message culture 2025-2028, le Conseil fédéral reconnaît l'importance de ce projet, ce qui représente une étape importante.

### **501 / Bibliothèque de la Ville (BV)**

En premier lieu, le directeur annonce l'inauguration prochaine du 4<sup>e</sup> étage dédié à la photographie.

Au niveau du personnel, la BV assume la coordination matières du système de gestion de bibliothèque Rero ILS pour le Réseau des bibliothèques neuchâtelaises et jurassiennes (RBNJ). Ce travail a nécessité l'engagement d'une personne en CDD, financé par le RBNJ.

Une baisse sur le poste "prestations informatiques" (3910100) s'explique par une subvention du Canton de CHF 55'400.- pour l'affiliation à RERO+. Le directeur informe des inquiétudes concernant les problèmes financiers de cette fondation. La question de sa pérennité se pose, compte tenu d'une baisse des rentrées liées au départ des bibliothèques universitaires et de celles du canton de Vaud, qui ont fondé leur propre réseau et utilisent un autre système. La situation est suivie avec attention et des discussions sont en cours avec l'État.

Pour terminer, la légère hausse du poste "matériel d'exploitation & fournitures" (3101020) est liée au traitement des archives conservées à la BV. Pour les conserver à long terme, du matériel de reconditionnement spécifique est nécessaire. Enfin, dans le cadre du projet CAP (Centre archives et patrimoine), ce travail de préparation des collections doit s'accélérer, car seules les collections traitées pourront être déménagées dans les nouveaux locaux, afin de partir sur des bases saines. Le directeur rappelle que l'objectif est de regrouper les collections des Archives de la Ville, ainsi que les fonds patrimoniaux de la BV, dans le nouveau bâtiment.

### **502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)**

Le directeur informe de la poursuite du rapprochement entre la BV et la BJ. Il s'agit par exemple de soigner l'accueil du public adolescent, qui est à cheval entre les deux institutions. Des animations sont organisées à la BJ, et le nouvel espace qui leur est dédié à la BV depuis juin connaît une bonne fréquentation.

Un renouvellement d'une partie du mobilier de lecture publique s'avère aujourd'hui nécessaire. Et, concernant le poste "prestations informatiques" (3910100), la baisse est également due à une subvention reçue du Canton, comme expliqué plus haut.

### **505 / Archives communales**

Le directeur évoque le travail important en cours, dans le cadre du crédit d'étude voté en 2021, pour le futur Centre archives et patrimoine (CAP) conjoint à la Ville et au Canton. Il relève la qualité de la collaboration.

L'objectif est de soumettre la demande de crédit de réalisation au Conseil général à l'automne 2024.

Traiter les archives définitives implique l'utilisation de matériel spécifique pour les reconditionner, afin de pouvoir les conserver à long terme, comme expliqué précédemment (BV). Avec 1.3 EPT pour son travail de traitement des archives définitives et d'accompagnement des services de la Ville, le service doit faire appel à des prestataires externes pour le seconder. Cela explique la légère hausse du poste "Prestations de services de tiers" (3130000).

Enfin, le crédit d'étude du CAP commence à être amorti à hauteur de CHF 164'300.- par année. Le directeur relève qu'il y a actuellement plus de 70 lieux différents pour entreposer les archives des services.

L'exemple de la tempête du 24 juillet, qui a nécessité l'évacuation d'un local d'archives externe de la BV, souligne l'importance de se doter d'un nouveau centre, plus sûr. Fort heureusement, l'intervention rapide des équipes a minimisé les dégâts, et les rares collections touchées ont été traitées par congélation puis lyophilisation. Le coût de CHF 20'000.- a été pris en charge par les assurances. La recherche d'un nouveau local est nécessaire.

### **510 / Services généraux des musées (SGM)**

Aucune modification significative n'est relevée au budget de fonctionnement.

Le service poursuit les études concernant la faisabilité d'un nouveau dépôt mutualisé, compte tenu de la fin de bail annoncée de nos locaux actuels. Si une solution devait être identifiée, un rapport sera soumis au Conseil général en 2024.

### **511 515 / MUZOO**

Il s'agit du premier budget après une demi-année d'exploitation. La fréquentation se porte bien : 50'000 visiteur·euse·s avaient été prévu·e·s sur l'ensemble de l'année 2023 et 47'000 sont dénombré·e·s à ce jour, depuis l'ouverture, dont 11'000 sur les 8 jours de 2022. Après une baisse relative, post-tempête, de la fréquentation, celle-ci retrouve des couleurs.

Le secteur muséal participe, depuis cette année, à deux projets nationaux : un avec le Muséum de Neuchâtel sur les spécimens-types et le second avec le Muséum de Genève sur la mise en place d'un logiciel d'inventaire.

Quant au secteur zoologique, le directeur indique que les nombreux dégâts consécutifs à la tempête sont presque tous réparés grâce à l'engagement extraordinaire des équipes. Des travaux d'assainissement de la toiture des quatre premiers pavillons du vivarium ont également débuté cet été. Malheureusement, d'importants problèmes de malfaçon, datant de la construction en 1988, ont été découverts créant de fortes détériorations de la charpente. Les réparations sont actuellement en cours.

Le directeur relève la dynamique positive des deux secteurs avec la volonté réaffirmée de poursuivre le développement et le rayonnement de cette institution.

Un commissaire qui s'interrogeait lors d'une sous-commission précédente au sujet de la problématique d'accès en bus demande des nouvelles. TransN a été informé des problèmes d'accès des week-ends, mais n'a pas de solution à l'heure actuelle. Quant à la dénomination de l'arrêt de bus, la Commune doit encore en faire la demande à l'OFT (Office Fédéral des Transports).

Un commissaire revient sur le bilan de la cafétéria. Le directeur confirme qu'elle ne trouve pas encore pleinement son public lors des repas. Il indique que l'offre "goûter" a été adaptée et étoffée et cet assortiment rencontre, lui, un beau succès. Le chiffre d'affaires sera en-deçà de ce qui avait été annoncé, sans pour autant subir de pertes. Il y a cependant un fort potentiel de développement pour attirer un public de quartier, notamment les entreprises à proximité. Le directeur souligne enfin que la cafétéria n'engendre aucune charge de personnel, sa gestion étant assurée par le personnel d'accueil.

Quant à la boutique, les chiffres sont en revanche largement dépassés.

Pour 2024, le directeur s'attend à une baisse de la fréquentation et les chiffres budgétisés ont été adaptés en fonction.

### **512 / Musée d'histoire (MH)**

Le conservateur fait part de la stabilité qui caractérise le Musée et d'une diminution globale de CHF 3'000.- par rapport au budget précédent.

Les prestations informatiques ont été revues ce qui a permis une baisse de CHF 26'000.- Compte tenu des travaux à venir et en raison d'une seule exposition temporaire prévue en 2024, il est à noter une diminution des revenus.

Quant au report de charges sur biens et services, il concerne le déménagement attendu d'un dépôt externe dont le bail expire en 2026. Ainsi,

15 à 20'000 objets doivent être préparés en vue de leur déplacement. Pour mener à bien ce travail d'inventaire et de conditionnement, des civilistes ainsi que des stagiaires HEP viendront renforcer l'équipe, raison de la légère charge supplémentaire en personnel. Certains objets étant dans des cartons depuis de nombreuses années, il s'agira d'un travail minutieux pour ne pas importer de moisissures ou de produits toxiques dans un nouveau dépôt.

2024 verra l'ouverture d'une nouvelle exposition des "*Enfants du placard. À l'école de la clandestinité*" à Ecublens qui impactera les comptes 2023 en raison d'un dédommagement reçu. Le vernissage sera l'occasion de présenter le livre de l'exposition – financé à l'externe à hauteur de CHF 20'000.- – présentant également des textes d'approfondissement.

Lors du finissage de l'exposition des 100 ans du Musée en juin 2024, un bal sera prévu avec la présentation d'un projet de création de vêtements inspirés des années 20, en collaboration avec l'École d'art et qui donnera lieu à une petite exposition.

2024 sera aussi marquée par le démarrage des travaux dans le Parc avec la liaison souterraine et la création du café. La réouverture sera l'occasion de repenser la médiation que les nouveaux flux vont entraîner.

Durant cette année académique et durant la suivante, un "projet muséal" sera mené en collaboration avec l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie sur la nouvelle muséographie qui sera présentée en 2026. Deux séminaires portant sur l'histoire de La Chaux-de-Fonds et sur des objets du musée seront à l'agenda, le premier intitulé "*Au cœur de l'Europe : La Chaux de Fonds et les mutations du XIXe et XXe siècle*" et le deuxième "*L'objet comme document*".

Enfin, contrairement à Neuchâtel, le MH n'a pas d'ateliers des musées. En revanche, grâce aux belles synergies avec les services internes de la Ville, des économies ont pu être réalisées sur le mobilier lors des deux expositions précédentes.

### **513 / Musée international d'horlogerie (MIH)**

L'année 2022 s'est terminée sur de très bons résultats. Depuis le début de l'année et jusqu'au mois de juillet, le musée a enregistré 18'000 visiteurs, soit une augmentation de 20%. Par ailleurs, les locations de salles et autres prestations de services générées par le Centre d'études et le Centre de restauration atteignent déjà trois fois le montant budgété de CHF 20'000.-.

Si la tempête du 24 juillet n'a pas eu d'incidence sur le personnel ou sur le bâtiment, elle a en revanche été suivie d'un arrêt d'exploitation de 3 semaines qui a brisé cet élan positif avec un impact d'environ CHF 40'000.- (entrées et ventes boutique et services).

Ce second semestre 2023 est marqué par une collaboration avec le Kunsthaus de Zurich qui présente, jusqu'en janvier 2024, une quarantaine d'objets de la collection du MIH. Le relais est excellent au niveau médiatique, ce qui favorise une bonne visibilité pour le musée outre Sarine.

Le conservateur fait part d'un autre partenariat scellé récemment, à savoir une collaboration avec la Fondation Maurice Yves Sandoz pour présenter de manière permanente de prestigieux objets – pour la plupart des automates – de leur collection sous forme de tournus. Cette présentation permet également d'aborder le mécénat, et d'inciter les collectionneurs à présenter leurs objets dans notre Musée.

Depuis cette année, dans le cadre de la convention de prestations passée avec la Confédération à hauteur de CHF 150'000.-, soulignant combien le MIH est reconnu au-delà des frontières cantonales, le MIH a pu mettre en place de nouveaux projets de médiation et de valorisation des collections.

Sur le plan de la formation continue, un projet a été initié avec l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel grâce à un financement supplémentaire de la Confédération à hauteur de CHF 18'000.- dans le domaine du patrimoine immatériel. Dans ce domaine encore, le MIH a pris part à la genèse et au lancement de la plateforme de la Fondation The Watch Library visant à réunir, numériser et diffuser le maximum de sources documentaires sur l'horlogerie. Des périodiques de la bibliothèque ont ainsi pu être numérisés et valorisés par cette fondation.

2023 est aussi ponctuée par le suivi des gros travaux à venir, tels que l'étanchéité de la toiture, la ventilation, ainsi que le chantier du Parc.

Enfin, l'année 2024 célébrera le 50ème anniversaire du bâtiment avec une exposition axée sur son architecture brutaliste. Celle-ci sera inaugurée le vendredi 22 mars 2024, de pair avec le vernissage des nouvelles acquisitions. Un week-end festif marquera également cet anniversaire en octobre.

Le budget 2024 prévoit une diminution des recettes liée aux contraintes d'exploitation en termes de nuisances sonores des futurs travaux qui se traduira par un manque à gagner sur la location de la salle, les visites guidées, voire une diminution de fréquentation suite à des fermetures exceptionnelles, expliquant ainsi la différence de CHF 50'000.-.

À la question d'un commissaire qui s'interroge sur l'augmentation de l'effectif de 0,8 EPT, le conservateur lui répond qu'elle est liée à la régularisation du personnel à l'heure, plus précisément de surveillant-e-s passé-e-s en CDI. Cela n'a en revanche pas d'impact au niveau des coûts, puisque ces heures étaient prévues au budget d'année en année et planifiées à l'avance.

### **514 / Musée des beaux-arts (MBA)**

Il s'agit d'un budget de consolidation, reconduit quasiment à l'identique du précédent. Seuls quelques ajustements mineurs ont été faits.

Un point cependant ne figure pas au budget puisqu'il a fait l'objet d'une décision du Conseil communal du 11 octobre dernier qui a validé l'abandon du poste de Community manager (au budget des quatre musées depuis la précédente législature) le ventilant en partie sur un poste administratif indispensable au MBA.

Si les expositions sont suivies et ont du succès, le MBA a fourni des efforts conséquents ces dernières années avec une petite équipe et une importante diversité des tâches réclamées. Pour y remédier, différentes mesures ont été prises, notamment celle de rallonger la durée des expositions.

L'exposition actuelle sur les frères Léopold et Aurèle Robert a nécessité la restauration de toutes leurs œuvres en notre possession. Une exposition sur les paysages du Jura verra le jour au printemps 2024 et sera suivie d'une exposition rétrospective d'Ana Mendieta.

Un commissaire suggère que les classes visitent le MBA pendant l'année de Capitale Culturelle Suisse. Le conservateur confirme que ce projet est déjà mis en œuvre par une visite obligatoire de l'ensemble des classes de la ville. De plus, lors de chaque nouvelle exposition, une visite systématique pour les enseignant-e-s est mise en place. En outre, une médiatrice externe propose différents ateliers créatifs pour les enfants.

Au niveau des entrées, le musée est actuellement au-dessus du budget. Un commissaire demande s'il n'y a pas moyen de le capitaliser sur la bonne réputation du musée pour augmenter les recettes au budget. Le budget se montre effectivement prudent par rapport aux entrées, tablant sur une stabilité. La surprise provient plutôt de 2022 qui a été une année exceptionnelle (les ventes de la boutique ont doublé par rapport aux entrées).

Un commissaire demande s'il y a un effet de levier entre les dépenses de communication et les entrées. Il y a une corrélation directe mais pas d'effet de levier.

Enfin, le conservateur informe de la proportion actuelle des visiteur·euse·s payant·e·s : 15% de la ville, 12% du reste du canton, 46% d'autres cantons et 27% d'autre pays.

### **560 / Cultes**

L'administrateur des Infrastructures rappelle que ce chapitre découle notamment d'un concordat qui fixe ce que la Ville doit prendre en charge pour les cultes. Le Grand Temple est actuellement peu utilisé et les frais de conciergerie faibles (environ CHF 12'000.- annuellement), néanmoins le budget est établi selon le concordat au cas où l'utilisation reviendrait à la normale. Il explique aussi, bien qu'il soit la propriété de l'EREN, que la conciergerie est à la charge de la Ville. Les discussions se poursuivent quant à une future convention concernant l'utilisation des lieux si la Ville reprenait à son compte le Grand Temple.

Un groupe de travail sera prochainement mis sur pied pour réfléchir à son avenir et éventuellement l'ouvrir à d'autres activités. C'était d'ailleurs son rôle avant le dernier grand incendie du Temple, à la suite duquel le bâtiment avait été donné à l'EREN, ce qui força la Ville à bâtir la Maison du peuple.

Le rapporteur de la sous-commission  
Christian Piguet